

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAC 307-2 Subvention (170.000 euros) et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs relative à l'attribution d'une subvention d'équipement (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à la subvention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 170.000 euros est attribuée à l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (4, rue Félibien - 75006 Paris) (2016_08929 /180913).

Article 3 : La dépense correspondante, soit 170.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2016 rubrique 33, nature 20417, ligne VE40017, crédits pour subvention d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 16V00458 DAC.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO